

Contre la casse de la SNCF
et le dumping social



Loi ferroviaire

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr - www.sudrail.fr

23 avril 2014

Sud
Rail
Union
syndicale
Solidaires

**Avec SUD-Rail, chacun-e
peut contrôler les négociations ! n°4**

Commission Mixte Paritaire

Le 23 avril, se tenait la troisième réunion de la Commission Mixte Paritaire (CMP) de négociation de la Convention Collective Nationale (CCN) de la branche ferroviaire. La commission est présidée par un représentant du Ministère du travail, assisté par un représentant du Ministère des transports. Toutes les organisations syndicales du secteur ferroviaire en sont membres ; l'UTP est l'organisation patronale qui représente les employeurs du secteur.

Les délégations patronale et syndicales ont signé l'accord sur le fonctionnement de la Commission Mixte Paritaire. L'objet du texte est de prévoir du temps, la prise en charge financière et le remboursement des frais de déplacement pour tous les salarié-es participant aux négociations de la CCN, ainsi que les délais pour l'envoi des convocations et relevés de décision.

L'essentiel de la réunion a été consacré à un nouvel échange sur ce que pourrait être le champ d'application de la future Convention Collective Nationale. Mais cela a tourné court, la délégation patronale n'ayant pour seul mandat que de se référer à ce que pourrait être le contenu d'une loi qui sera votée (ou non) dans plus de deux mois.

La fédération SUD-Rail fait des propositions

- La négociation de cette CCN est l'occasion de construire un statut social de haut niveau, commun à l'ensemble des salarié-es du secteur ferroviaire.
- **Le statut des cheminot-es** ne saurait être remis en cause.
- Tout ce qui fonde l'organisation du travail dans le secteur ferroviaire doit demeurer assujéti à des **décrets ministériels s'imposant à tous**.
- **La négociation doit porter sur des droits nouveaux pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur ferroviaire.** Les garanties d'une convention collective, moyennant des adaptations nécessaires et habituelles à chaque métier, ne devront pas s'appliquer seulement aux personnels des autres Entreprises Ferroviaires mais aussi aux sous-traitants qui concourent aux services ferroviaires. Le périmètre dans lequel s'appliquera la convention collective nationale doit concerner le **transport ferroviaire de fret comme de voyageurs**, la **sécurité des circulations ferroviaires**, le **nettoyage ferroviaire**, la **prévention/sécurité dans les installations ferroviaires**, la **restauration ferroviaire**, la **maintenance ferroviaire**, les **services en gare**, le **service à bord des trains**, les **CE et CCE SNCF**, les **établissements publics liés au ferroviaire et leurs filiales**.
- **La réglementation du travail qui existe dans l'entreprise historique SNCF doit constituer un socle à minima et doit être également améliorée.** Il y a une réglementation du travail qui s'applique aux 155 000 salarié-es de la SNCF ; c'est celle-ci qui doit servir de base aux 3 000 salarié-es des entreprises de transport ferroviaire privées, et non l'inverse ! Il s'agit aussi de donner les mêmes droits aux 4 500 salarié-es d'entreprises de nettoyage et manutention ferroviaire, aux 2 500 des entreprises de restauration ferroviaire,...

Le 27 mars, il avait été convenu que chaque fédération syndicale transmettrait avant cette nouvelle réunion ses propositions quant au champ d'application de la Convention Collective Nationale. **SUD-Rail a transmis un document qui explique et argumente. Nos collectifs militants le diffusent aux premier-es concerné-es : l'ensemble des salarié-es du secteur ferroviaire !**

Seul un périmètre large permet d'éviter le dumping social et garantit des droits égaux pour tous et toutes !

La délégation patronale **bloque les négociations**

- Les représentants de l'UTP (SNCF, ECR, Thello, Eurotunnel, RFF, Transdev,...) ont refusé d'avancer la moindre proposition quant au possible champ d'application de la CCN.
- La délégation patronale se limite à dire qu'elle appliquera la loi! C'est hors de propos, puisque l'objet même de la Commission Mixte Paritaire de négociation de la Convention Collective Nationale est (selon la loi!) de discuter de son champ d'application.
- Les patrons s'en tiennent à ce qui leur sera éventuellement imposé à travers la loi, sans autre proposition.

Les patrons veulent exclure de la CCN ferroviaire des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses ! Pour beaucoup, il s'agit de métiers qui furent longtemps exercés avec le Statut de cheminot-e. Ils veulent nous diviser, pratiquer le dumping social et réduire les droits et les salaires de tous !

La fédération SUD-Rail **propose l'unité syndicale**

- **Nous voulons que la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire marque une avancée sociale pour tous les salarié-es, donc un champ d'application qui englobe tous les travailleurs-ses du secteur.**
- Face à la délégation patronale, l'unité syndicale est nécessaire. Travaillons ensemble à des propositions intersyndicales, unifions le camp syndical !

Les prochaines réunions sont fixées aux 1^{er} juillet et 18 septembre.

Pour gagner, **il faut agir collectivement !**

- La fédération SUD-Rail met à disposition de tous les salarié-es du secteur ferroviaire **une pétition nationale**, pour qu'ils et elles **expriment le plus fortement possible leur souhait de bénéficier de droits nouveaux et de meilleurs conditions de travail.**
- **Le 22 mai, nous serons tous ensemble dans la rue, à Paris pour la manifestation nationale** de tous les travailleurs et travailleuses du secteur ferroviaire.

 Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

Non au dumping social !

**Les mêmes droits pour tous et toutes
travailleurs/travailleuses du rail !**

La future convention collective nationale doit concerner le transport ferroviaire, le nettoyage ferroviaire, la restauration ferroviaire, les services en gares, la maintenance ferroviaire, la prévention/sécurité dans les installations ferroviaires, les établissements publics liés au ferroviaire et leurs filiales. Un statut unique permet d'éviter le dumping social et la privatisation rampante par le recours au sous-traitance.

Nous revendiquons un seul statut pour tous et toutes les
Travailleurs/travailleuses du rail.

Prénom Nom	Entreprise	Sit



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

Union
syndicale
Solidaires

Tous ensemble, à Paris, le jeudi 22 mai

**Manifestation nationale unitaire de tous
les travailleurs-ses du secteur ferroviaire**
A l'appel des fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail

Même travail, mêmes droits !

Un seul Statut, celui des cheminot-es

**Une même réglementation du travail, celle construite dans
l'entreprise publique par plus d'un siècle d'expérience**

Non au dumping social et à la précarité

**Combattons la division instaurée
par les patrons !**

**Uni-es, nous ferons progresser
les droits de tous et toutes**

**SNCF, RFF, EPSF, filiales
SNCF, Entreprises de
transport ferroviaire
privées, Nettoyage
ferroviaire, Restauration ferroviaire, Accueil et
services en gares, Maintenance ferroviaire,
Personnel des CE et du CCE SNCF, Prévention et
sécurité dans les enceintes ferroviaires...**

Tous les salarié-es du secteur ferroviaire, seront à Paris le 22 mai !